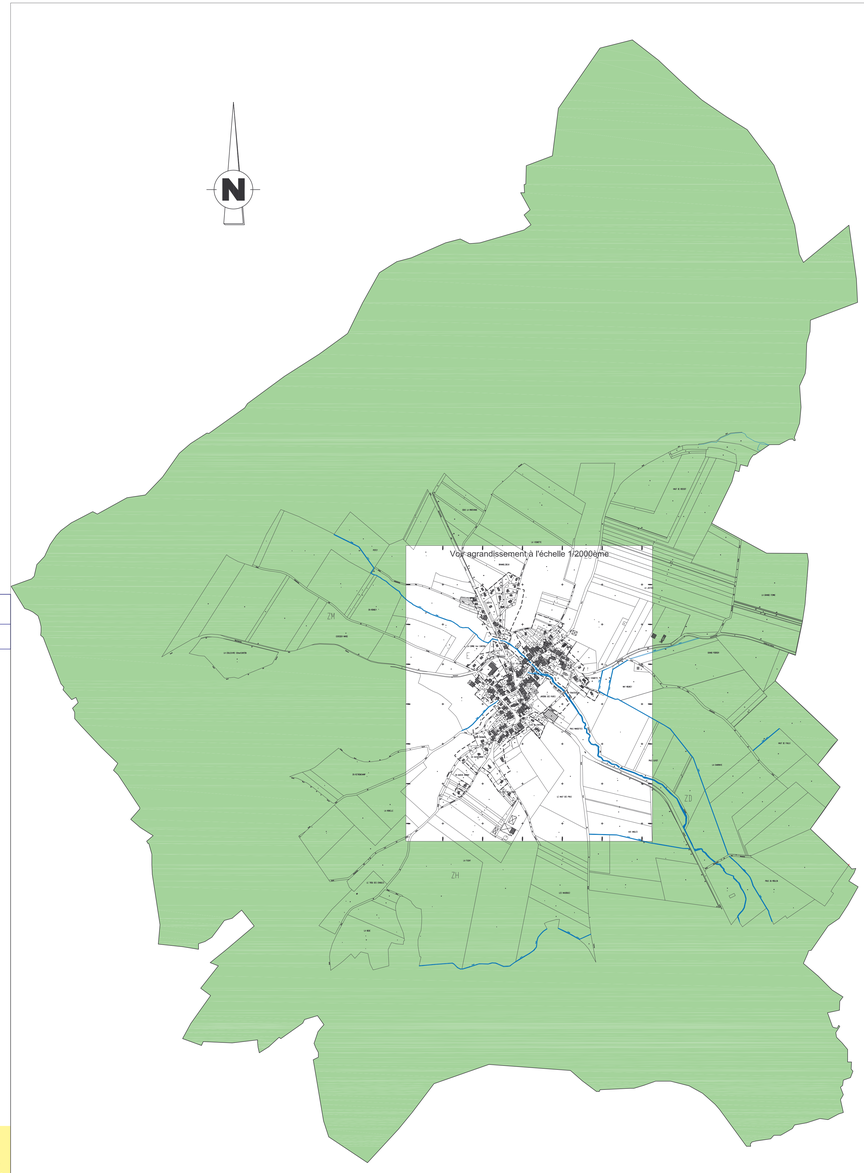
Légende

- Limite des zones constructibles
- Zone constructible
- Zone non constructible, à l'exception de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles (art L.124_2 du Code de l'urbanisme.

Nota:
Concernant les zones de recul vis-à-vis des exploitations agricoles, consulter le rapport de présentation de la carte communale.



Dossier no
4304

Département de Haute-Saône
Commune de MENOUX

ELABORATION DE LA CARTE COMMUNALE

PLAN DE ZONAGE

Echelle : 1/10000
Agrandissement au 1/2000

Approuvée par le Conseil Municipal le:
Approuvée par Arrêté Préfectoral du:

Cabinet d'Urbanisme
Frédéric JAMEY
Géomètre Expert Foncier
43, rue du Chasnot – 25000 BESANCON
Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée
Société inscrite à l'Ordre sous le numéro 2000B00003
TEL : 03.81.88.60.60 FAX : 03.81.88.85.87
Email : frederic.jamey@geometre-expert.fr

Agrandissement à l'échelle 1/2000ème

